

Juillet 2018

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 3 juillet 2018 à 19h00, à la salle du conseil située au 22, rue de l'église, à Lac-Frontière à laquelle sont présents :

Messieurs	Alain Robert	Maire
	Serge Blais	Conseiller #1
	Jacques Lapointe	Conseiller #2
	Pierre-Paul Caron	Conseiller #3
	Martin Fournier	Conseiller #4
	Réjean Tardif	Conseiller #5
Madame	Ghislaine Fradette	Conseillère #6

Ouverture de la séance

Formant quorum, la séance est ouverte à 19h00, sous la présidence d'Alain Robert, maire, Madame Nicole Gautreau fait fonction de secrétaire.

2- Adoption de l'ordre du jour # 180787

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour transmis par la secrétaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR Serge Blais, APPUYÉ PAR Ghislaine Fradette ET RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS que l'ordre du jour soit adopté.

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal du 4 juin 2018
- 4- Acceptation des comptes de la municipalité et de l'Ôtel
- 5- Rapport du maire et les faits saillants 2017
- 6- Comité consultatif urbanisme CCU
- 7- Soumission pour le remplissage de la piscine du camping
- 8- Table des maires du souper du 150^e de Saint-Paul-de-Montminy
- 9- Programme sur la taxe d'essence 2014-2018 (TECQ)
- 10- Inspection télévisuelle des conduites d'égouts
- 11- Nouvelles employées du camping
- 12- Soumission pour ameublement de la salle du conseil
- 13- Autorisation pour le Raid des Appalaches
- 14- Subvention de Patrimoine Canada pour le centenaire
- 15- Ristourne de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)
- 16- Descente de bateau de la Rue du Lac Nord
- 17- Demandes de don et contribution financière
 - 17.1 - Joujouthèque
- 18- Informations & Correspondances
- 19- Varia :
 - 19.1- Soumission pour les enseignes
 - 19.2- Cartes de crédit au nom de la municipalité
- 20- Période de questions
- 21- Fin de l'assemblée

3- Adoption du procès-verbal du 4 juin 2018 #180788

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 juin 2018 a été expédiée à tous les membres du conseil avant la tenue de la présente session ;

IL EST PROPOSÉ PAR Pierre-Paul Caron

APPUYÉ PAR Ghislaine Fradette ET RÉSOLU par les conseillers que le procès-verbal soit et est approuvé tel que présenté.

4- Acceptation des comptes de la Municipalité et de l'Ôtel #180789

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Fournier, APPUYÉ PAR Réjean Tardif ET RÉSOLU par les conseillers que les déboursés suivants soient approuvés tel que présentés.

LISTE DES DÉBOURSÉS

De la municipalité : 18 043, 21 \$

De l'Ôtel : 1 770,61 \$

Les conseillers ont pris connaissance de la liste des salaires nets émis en juin 2018 pour un montant de 9 492,76 \$.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par ce conseil;

Nicole Gautreau, Directrice générale

5- Rapport du maire et les faits saillants 2017

Conformément au Code municipal du Québec, je vous présente les faits saillants du rapport financier 2017 ainsi que le rapport du vérificateur externe. Les états financiers consolidés au 31 décembre 2017 peuvent être consultés aux heures d'ouverture du bureau municipal et le rapport présenté à cette séance ordinaire du conseil municipal sera disponible sur notre site Internet à **www.lac-frontiere.ca** sous l'onglet La Municipalité / Rapport annuel.

Rapport financier 2017

Les états financiers au 31 décembre 2017 nous indiquent des revenus de fonctionnement de 513 427 \$ et les différentes charges de la Municipalité (dépenses) ont totalisé 512 746 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.) les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2017 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 37 279 \$.

Rapport du vérificateur externe

Les états financiers 2017 de la municipalité ont été vérifiés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés S.E.N.C.R.L et ont été déposés officiellement par le directrice générale et secrétaire-trésorière pour adoption par les membres du Conseil municipal lors de la séance ordinaire du mardi 3 avril 2018. Selon les commentaires émis dans une correspondance accompagnant le rapport financier, les états financiers présentent une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Lac-Frontière au 31 décembre 2017.

Les réalisations en 2017

Pour l'année 2017, les principales réalisations ont été :

- L'Installation des compteurs électriques au Camping municipal
- L'achat d'équipement et de matériel pour l'Ôtel (une subvention du Pacte rural a été obtenue)
- L'ajout d'une virée à l'extrémité de la Rue du Lac Sud
- L'asphaltage de l'entrée du bureau municipal
- Le plan et la mise en place du Projet de Réaménagement du Parc municipal et plusieurs demandes de subvention ont été préparées à cet effet
- L'asphaltage et réparation du Rang Laverdière et de la Route du Lac
- Rénovation du bureau d'accueil du camping dont le remplacement de 2 fenêtres et le revêtement extérieur
- Réparation des fuites du réseau d'aqueduc

Pendant l'année 2017, la Municipalité a également déposé sa programmation à la TECQ qui consiste à l'inspection télévisuelle des conduites d'eaux usées, l'amélioration de l'usine d'eau et du réseau d'aqueduc, la réfection du stationnement de l'Église, le réaménagement du bureau municipal au rez-de-chaussée de l'édifice municipal, etc. Une partie des travaux du programme de la TECQ se réaliseront en 2018 et l'autre partie en 2019.

Projet en développement

Un très beau projet a été développé en 2017 pour le Réaménagement du Parc municipal au cœur du village qui consiste en la mise à niveau du terrain, l'aménagement de sentiers, la plantation d'arbustes et de fleurs, la rénovation du Chalet des loisirs et l'ajout d'une toilette pour personnes à mobilité réduite, etc. Plusieurs demandes de subvention ont été déposées à cet effet dont : Fonds pour l'accessibilité, PIQM-MADA, Nouveaux Horizons, Pacte rural, etc.

Traitement des élus

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité.

La rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal, en 2017, était la suivante :

Le maire recevait un montant de 3 508,32 \$ la rémunération de la conseillère et des conseillers était fixée à 1 168,68 \$. De plus, une allocation de dépenses était allouée au maire au montant de 1 754,16 \$ et une allocation de dépenses était allouée à la conseillère et aux conseillers au montant de 584,52 \$.

Conclusion

En conclusion, le rapport financier, au 31 décembre 2017, reflète la situation financière de la municipalité. Selon le rapport de la firme comptable plusieurs points se sont améliorés. Les finances de la Municipalité se portent bien et les élus ainsi que l'administration municipale poursuivent leur objectif pour offrir aux citoyens et aux citoyennes une qualité de vie et un centenaire mémorable en 2019.

6- Comité consultatif urbanisme CCU #180790

Étant donné que des élections municipales ont eu lieu le 13 novembre 2017 et que la municipalité doit nommer des nouveaux membres pour siéger sur le Comité de consultatif urbanisme CCU;

Étant donné que le comité doit être formé d'au moins 3 membres dont au moins un conseiller ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Tardif,
APPUYÉ PAR Martin Fournier ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la municipalité nomme les conseillers Pierre-Paul Caron et Serge Blais ainsi que les citoyens Diane Lemay et Pierre Lapointe comme membres du CCU pour donner des avis sur les demandes qui lui sont soumises en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, Le Comité peut faire des recommandations au conseil municipal en matière d'urbanisme.

7- Soumission pour le remplissage de la piscine du camping #180791

Étant donné que la piscine située sous la salle communautaire doit être remplie de gravelle afin de sécuriser les lieux ;

Étant donné que la municipalité a reçu 2 soumissions pour le remplissage de la piscine soit :

Marcel Bilodeau : 2 000.00 \$ - remplissage manuelle

Excavation Gérard Pouliot Inc. : 5 000.00 \$ remplissage avec bétonnière

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Tardif
APPUYÉ PAR Ghislaine Fradette ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que les travaux de remplissage soient effectués par Marcel Bilodeau au coût de 2 000.00 \$.

8- Table des maires du souper du 150^e de Saint-Paul-de-Montminy #180792

Étant donné que Monsieur le maire a reçu une invitation pour assister à la table des maires du souper qui se déroulera samedi le 21 juillet prochain dans le cadre des festivités du 150^e de Saint-Paul-de-Montminy au coût de 40 \$ par personne ;

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Fournier
APPUYÉ PAR Réjean Tardif ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que Monsieur le maire assiste à la table des maires du souper du 150^e au coût de 80 \$ pour 2 personnes.

9- Programme sur la taxe d'essence 2014-2018 (TECQ)

La municipalité a reçu un communiqué concernant les modalités du programme de la TECQ 2014-2018 qui ont été révisées afin d'accorder une année supplémentaire pour compléter les travaux prévus à notre programmation de travaux soit jusqu'au 31 décembre 2019.

Afin de bénéficier de la totalité de la contribution allouée, la municipalité devra déposer au Ministère une programmation des travaux révisée au plus tard le 31 décembre 2018.

10- Inspection télévisuelle des conduites d'égouts

L'inspection par caméra télévisuelle sur les conduites d'égouts de la municipalité a été effectuée par l'entreprise Véolia, les 18 et 19 juin derniers. Nous devrions recevoir le rapport d'inspection dans les prochains jours pour la suite des travaux à réaliser dans le cadre de notre programmation de la TECQ 2014-2018.

11- Nouvelles employées du camping

Deux nouvelles employées ont été embauchées pour travailler comme préposées à l'accueil au camping soit Brenda Couette de Sainte-Lucie pour environ 25 à 30 heures par semaine et Annabel Bories du Lac-Frontière pour environ 15 à 20 heures par semaine.

12- Soumission pour ameublement de la salle du conseil

Étant donné que les dimensions de la salle du conseil ont été réduites suite à l'aménagement du bureau municipal. La municipalité a reçu une soumission de Paul & Isa de 1 371,00 \$ plus taxes pour un nouvel ameublement fait sur mesure qui consisterait en 3 tables disposée en U amovibles qui pourraient être utilisée comme tables au besoin pour des activités à la salle municipale. Le conseil a délibéré et a décidé de reporter la décision à une date ultérieure.

13- Autorisation pour le Raid des Appalaches #180793

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Raid des Appalaches, la responsable de l'activité demande à la municipalité l'autorisation que des vélos puissent circuler, le 28 juillet prochain, sur les routes municipales suivantes : Rang Laverdière, Chemin de la Montagne et la Route du Lac.

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Tardif
APPUYÉ PAR Serge Blais ET UNANIMEMENT RÉSOLU par les conseillers

QUE la municipalité autorise le 28 juillet 2018, dans le cadre de l'activité « Raid des Appalaches », la circulation en vélos sur les routes municipales telle que demandé. L'organisme doit mettre en place des mesures de sécurité afin que les cyclistes puissent circuler en toute sécurité.

14- Subvention de Patrimoine Canada pour le centenaire

La municipalité a reçu une confirmation que la demande de financement pour les Fêtes du centenaire, déposée dans le cadre du programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine, Commémorations communautaires du gouvernement fédéral, a été acceptée pour un montant de 18 200 \$. Le montant sera versé deux fois soit un premier versement pour l'exercice financier 2018-2019 et un deuxième pour l'exercice financier 2019-2020.

15- Ristourne de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)

Suite à notre renouvellement d'assurance, la municipalité a reçu un chèque de la Mutuelle des municipalités du Québec MMQ au montant de 968 \$ correspondant à notre ristourne pour l'exercice financier 2017.

16- Descente de bateau de la Rue du Lac Nord #180794

Étant donné l'adoption de la résolution #1711121 en date du 13 novembre 2017 ;

Étant donné que la municipalité a reçu deux correspondances de citoyens avec des photos montrant l'achalandage de la descente de bateau de la Rue de Lac Nord la fin de semaine du 1^{er} juillet ;

Étant donné que la municipalité avait résolue de fermer la descente de bateau mais que des citoyens de la municipalité ont demandé de réviser cette décision ;

Étant donné qu'il y a lieu de superviser et de régler la descente de bateau de la Rue du Lac Nord sans toutefois la fermer complètement afin que les résidents qui le désirent puissent y avoir un accès pour la pêche ;

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Tardif,
APPUYÉ PAR Serge Blais

Que la municipalité installe des blocs de ciment reliés par une chaîne et un cadenas avec clés contrôlées ainsi qu'une enseigne avec inscription que la descente est réservée strictement aux résidents de Lac-Frontière.

Que les résidents désirant un accès à la descente de bateau pourront se procurer une clé au bureau municipal moyennant des frais pour la clé.

La proposition est mise au vote :

En faveur : La conseillère, Ghislaine Fradette et les conseillers Serge Blais, Jacques Lapointe, Martin Fournier et Réjean Tardif.

En défaveur : Le conseiller Pierre-Paul Caron

La résolution est adoptée par la majorité.

17- Demandes de don et contribution financière

17.1 – Joujouthèque du Parc des Appalaches #180795

Étant donné que la municipalité a reçu une demande de la Joujouthèque du Parc des Appalaches pour le renouvellement de la carte annuelle de membre-ami au montant de 100 \$;

Étant donné que la Joujouthèque offre gratuitement la location de jeux pour les activités municipales et les terrains de jeux ainsi qu'un rabais de 20% lors de la location des jeux gonflables ;

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Fournier
APPUYÉ PAR Réjean Tardif ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la municipalité accepte de renouveler la carte annuelle de membre-ami de la Joujouthèque du Parc des Appalaches au montant de 100 \$.

18- Informations & Correspondances

La municipalité a reçu :

- Une lettre de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud suite au projet de résolution envoyé par la Municipalité de Sainte-Lucie dénonçant le non-respect de la procédure légale sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement des écoles par la commission scolaire.
- Un communiqué de presse du Ministère délégué aux transports qu'une aide financière de près de 2.7 millions a été accordée à la Côte-du-Sud pour la réhabilitation des réseaux routiers locaux.
- Une invitation de la Fondation de la Maison d'Hélène à leur tournoi de golf annuel qui aura lieu samedi, le 11 août 2018.
- Une lettre de remerciement de l'École secondaire de Saint-Paul pour notre participation au Gala des Mérites 2018.

- Une lettre d'Éric Lemelin déclinant toute responsabilité quant au bris de la clôture du camping lors du déneigement.
- Le compte-rendu de Diane Lemay des dépenses effectuées avec la subvention de 500.00 \$ reçue de M. Norbert Morin pour le tournoi de pêche de Maskinongé du mois de juin.

Le bureau municipal et le comptoir postal seront fermés du 24 au 30 juillet inclusivement pour les vacances estivales

19- Varia

19.1- Soumission pour les enseignes #180796

La municipalité a reçu une soumission de SDL Lettrage et Enseigne de Saint-Adalbert pour la fabrication de 3 enseignes au montant de 225.00 \$ avant taxes dont une enseigne pour la descente de bateau du Lac Nord, une enseigne pour la location d'embarcations du camping et une enseigne pour le garage municipal (poste incendie) ;

IL EST PROPOSÉ PAR Serge Blais

APPUYÉ PAR Réjean Tardif ET UNANIMEMENT RÉSOLU par les conseillers

D'accepter la soumission de SDL Lettrage et Enseigne de Saint-Adalbert au montant de 225.00 \$ avant taxes pour la fabrication des enseignes.

19.2. Cartes de crédit au nom de la municipalité #180797

Étant donné que la municipalité doit effectuer des achats pour le camping, le dépanneur du camping, la voirie et la municipalité ;

Étant donné que les personnes qui effectuent les achats doivent les payer puis remettre le formulaire de frais d'achats afin d'être remboursé par la municipalité et le délai peut être de 2 à 3 semaines ;

IL EST PROPOSÉ PAR Ghislaine Fradette

APPUYÉ PAR Martin Fournier ET UNANIMEMENT RÉSOLU par les conseillers

Que la municipalité fasse une demande à la Caisse populaire des Etchemins pour 2 cartes de crédit qui seront émises au nom de la municipalité.

20- Période de questions

Il y a eu des discussions concernant la descente de bateaux de la rue du Lac Nord

21- Levée de l'assemblée #180798

IL EST PROPOSÉ PAR Ghislaine Fradette,

APPUYÉ PAR Serge Blais ET RÉSOLU UNANIMEMENT de lever la séance, il est 20h37.

Je, Alain Robert, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Alain Robert, maire

Nicole Gautreau, directrice générale